Envoyé en préfecture le 23/05/2025
Reçu en préfecture le 23/05/2025
Publié le
ID : 044-214400913-20250522-2025_23-DE

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

COMMUNE DE MARSAC-SUR-DON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE
DU 22 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux mai à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de MARSAC-SUR-DON s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé de TROGOFF, Maire de MARSAC-SUR-DON.

DATE DE CONVOCATION : 16 mai 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :
EN EXERCICE : 19
PRÉSENTS : 13
REPRESENTÉS : 3
ABSENTS : 3
VOTANTS : 16

PRÉSENTS : M. de TROGOFF Hervé, Maire, Mme BOURDEAU Odile, M. COUROUSSÉ Gilles, Mme FIOT Nathalie, Mme HEUZE Jacqueline, M. LE CALOCH Christian, Mme PINSON-LERAY Géraldine, M. POUPARD Dominique, M. ROUILLON Gérard, Mme SALMON Karen, M. TISSOT Yves, M. VICET Régis,

EXCUSÉS : M. GAIGEARD Dominique *(pouvoir à M. LE CALOCH Christian)*, M. JACQMIN Philippe *(pouvoir à Mme BOURDEAU Odile)*, Mme MONNIER Sarah *(pouvoir à Mme FIOT Nathalie)*,

ABSENTS : Mme DELORME Julie, M. ROPTIN Michel, Mme TEMPLE Aurélie

ARRIVEE TARDIVE : Mme WEILAND Coralie est arrivée à vingt heures vingt-sept minutes et a pris part à l'ensemble des délibérations

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme FIOT Nathalie

2025_23 – Budget annexe Auberge – Décision modificative n°1

Lors de la séance du 14 mars 2025, à l'occasion du vote du budget annexe Auberge (délibération n° 2025_12), une erreur de report de résultat a été commise concernant les montants de la section de fonctionnement.
Afin de régulariser la situation, une décision modificative est proposée au Conseil municipal pour intégrer les montants exacts.

Montants initialement votés :

.../...

Envoyé en préfecture le 23/05/2025
Reçu en préfecture le 23/05/2025
Publié le
ID : 044-214400913-20250522-2025_23-DE

Budget Annexe Auberge – Section de fonctionnement - Dépenses

Chapitre	Budget 2025
Total 002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	5 588,00 €
Total 011 - Charges à caractère général	3 500,00 €
Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 000,00 €
Total général	24 088,00 €

Budget Annexe Auberge – Section de fonctionnement - Recettes

Chapitre	Budget 2025
Total 75 - Autres produits de gestion courante	24 088,00 €
Total général	24 088,00 €

Montant corrigés à voter :

Budget Annexe Auberge – Section de fonctionnement - Dépenses

Chapitre	Budget 2025
Total 002 – Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	5 588,41 €
Total 011 – Charges à caractère général	3 500,00 €
Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 000,00 €
Total général	24 088,41 €

Budget Annexe Auberge – Section de fonctionnement - Recettes

Chapitre	Budget 2025
Total 75 - Autres produits de gestion courante	24 088,41 €
Total général	24 088,41 €

Vote
Nombre de voix exprimé : Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Extrait certifié conforme,
Fait à MARSAC-SUR-DON, le 23 mai 2025
Le Maire,
Hervé de TROGOFF

MAIRIE de MARSAC-SUR-DON 44170 (L.A.)

La Secrétaire de séance,
Nathalie FIOT

Envoyé en préfecture le 23/05/2025
Reçu en préfecture le 23/05/2025
Publié le
ID : 044-214400913-20250522-2025_23-DE

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement.

Certifié exécutoire par le Maire, sous sa responsabilité, compte tenu de :

- la publication sur le site Internet de la Ville de Marsac-sur-Don le 23 MARS 2025
- la transmission au contrôle de légalité le 23 MARS 2025

Envoyé en préfecture le 23/05/2025
Reçu en préfecture le 23/05/2025
Publié le
ID : 044-214400913-20250522-2025_23-DE